



Paris, le 24 février 2021

Information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux En application du Code Afep-Medef

Sur décision du Conseil d'administration réuni le 24 février 2021, il a été consenti à la Directrice générale de la Société, Mme Sophie Boissard, dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions pour 2021, un maximum de 21 175 actions qui pourraient être acquises définitivement le 15 mars 2024, après application de conditions de performance et de présence.

Cette attribution est réalisée en application de la 27^{ème} résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2020 et dans le cadre la politique de rémunération de la Directrice générale établie pour 2020 telle que reprise pour 2021 par le Conseil d'administration.

Aux termes du plan 2021, les critères de performance retenus comprennent, entre autres, un indicateur de bénéfice par action (en lieu et place de l'indicateur de cash-flow opérationnel) et donnent une part plus importante aux indicateurs RSE.

La politique de rémunération de la Directrice générale et son application (y compris le détail des critères de performance retenus pour 2021) seront décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise intégré au document d'enregistrement universel 2020 à publier par la Société. Ladite politique sera en outre à nouveau soumise à l'Assemblée générale mixte convoquée le 27 mai 2021.